# DÉLIBÉRATION

## du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

**Séance du 25 mai 2021**

## Délibération n°40-2021 : Modification des statuts de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de l'Université Bretagne Sud.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L713-9
Vu le décret n°2007-698 du 4 mai 2007 portant création de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud,
Vu les statuts de l'ENSIBS approuvés par délibération n°8-2007 du conseil d'administration de l'UBS du 9 mars 2007 et modifiés par délibérations n°103-2010, n°2-2013, n°19-2014, n°59-2015 et n°7-2020,

CONSIDERANT

Que suite aux recommandations de la Commission des Titres d'Ingénieur, l'école souhaite structurer ses liens entre formations, innovation et recherche ; qu'ainsi, il est ajouté des liens aux chaires et structures d'innovation et un directeur de recherche remplace la commission recherche ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés la modification des dispositions des articles 2 et 18 des statuts de l'ENSIBS, sous réserve de prendre en considérant les demandes de modifications présentées en séance s'agissant de la féminisation des fonctions évoquées par les statuts.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 23
Membres représentés : 2

Suffrages exprimés : 24
- Pour : 24
- Contre : 0

Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Signé par : Virginie Dupont
Date : 03/06/2021
Qualité : La Présidente

UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD
Virginie DUPONT Présidente

Document en annexe : Statuts consolidés de l'ENSIBS

*Document transmis au Recteur, Chancelier des universités, le 2 juin 2021*